

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELLE MILON/ MME. MARIE-PIERRE CALLET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
17 Octobre 2017**

OBJET : Aménagement numérique. Convention de programmation et de suivi des déploiements FTTH (Fiber To The Home) de l'opérateur Orange : modification des annexes 2 et 8

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver les annexes 2 et 8 de la convention de programmation et de suivi des déploiements FTTH de l'opérateur Orange, validée précédemment lors de la Commission Permanente du 30 juin 2017, en tant qu'elles intègrent la commune de Saint-Zacharie, territoire de la Métropole Aix-Marseille Provence au titre de la zone conventionnée.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée